

### 1. DEMANDE D'INTERVENTION

Demande faite par le médecin traitant, le référent familial, l'Etablissement de santé, un professionnel du domicile...

### 2. ACCORD DU MEDECIN TRAITANT

Le réseau contacte le médecin traitant pour obtenir son accord de Prise en charge

### 3. 1ère VISITE à DOMICILE

par l'infirmière du Réseau pour recueil d'informations sociales, médicales..)

### 4. VISITE MEDICALE à DOMICILE ( Bilan Gériatrique)

5. REUNION DE SYNTHESE au DOMICILE du patient avec l'ensemble des personnes concernées ( Patient, médecin traitant, proches, intervenants...) pour proposer un Plan Personnalisé de Santé

6. MISE EN PLACE du PLAN PERSONNALISE DE SANTE ( PPS) Organisation de la prise en charge

7. SUIVI Un suivi est organisé par l'Infirmière pour évaluer la mise en oeuvre du Plan

8. FIN de Prise en charge. Après analyse de la situation, l'équipe décide ou non de passer le relais aux partenaires de terrain, restant disponible pour réintervenir si nécessaire.